

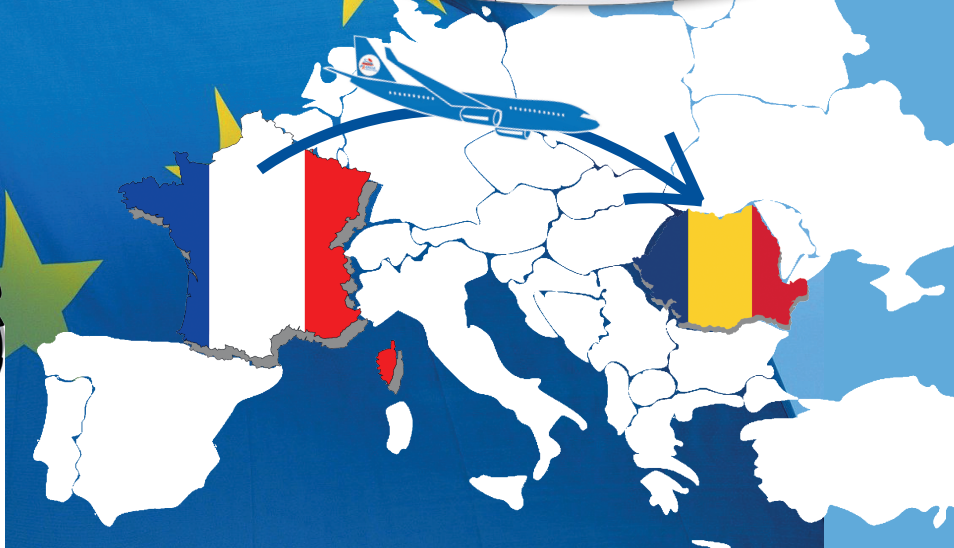
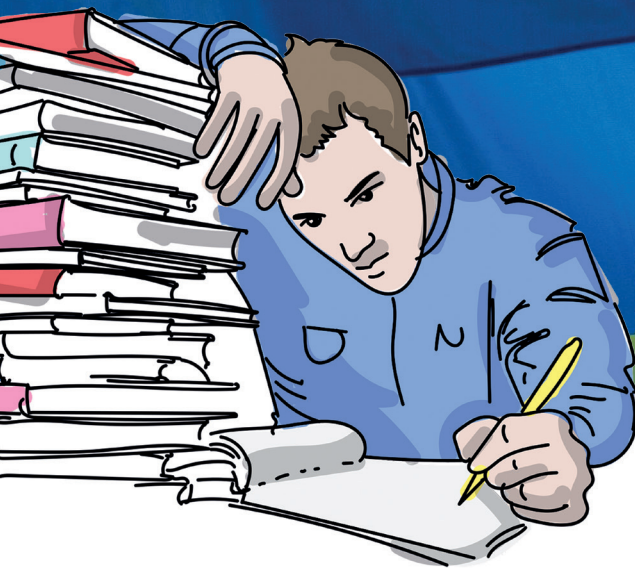
LES CAHIERS DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION



Le magazine de la FA-ENESR pour la défense du service public - Juin 2020

N°2

MALGRÉ TOUT, LE SERVICE PUBLIC CONTINUE



ACTUALITÉ



Paupérisation étudiante

p.4

DOSSIER



Erasmus +

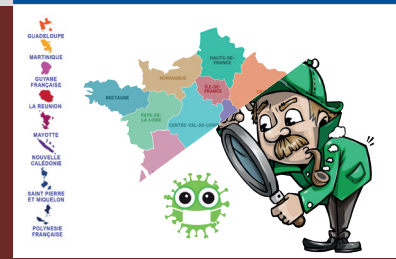
Le système éducatif Roumain

p.6

p.10



ÉCHOS



Réforme territoriale

p.14

Enquête :
continuité pédagogique
pendant la crise du
coronavirus SRAS-COV-2

p.21

casden



La banque coopérative
de la Fonction publique

« COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ! »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

Découvrez une banque
qui vous ressemble sur casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE
POPULAIRE **+X**

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social: 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n°07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros – Siège social: 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13 – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Crédit photo: © Roman Jehanno • Conception: Insign. 2019

SOMMAIRE

MAGAZINE

4 Actualité

PAUPÉRISATION ÉTUDIANTE p.4

6 Dossier

ERASMUS + p.6

LE SYSTÈME ÉDUCATIF ROUMAIN p.10

14 Échos

RÉFORME TERRITORIALE p.14

ENQUÊTE :
LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE PENDANT
LA CRISE DU CORONAVIRUS SRAS-COV-2 p.21

FA-ENESR • SNPTES • SA-EN



Des femmes

Des hommes



Des métiers



Ensemble, fédérons !
www.fa-enesr.fr

ÉDITO.

Alain Favennec - Secrétaire général de la FA-ENESR



Les cahiers de la recherche et de la formation, le nom de notre périodique semble faire écho à l'actualité liée à cette crise sanitaire. Faire écho, simplement, car les citoyens, les politiques ou les médias n'auront jamais autant parlé, souvent dans des termes très positifs, du besoin de formation et de pédagogie ainsi que de l'impérieuse nécessité, pour notre pays, de disposer d'une recherche publique suffisamment dotée.

Cette crise sanitaire aura aussi permis, de manière plus large, à certains décideurs de découvrir le besoin, si ce n'est l'existence... des hôpitaux publics et, là aussi, des dégâts que leurs dogmes budgétaires et économiques, appliqués avec zèle, ont pu engendrer.

Dans cette crise, les services publics et l'ensemble des personnels, malgré un manque de moyens et, parfois, en l'absence de consignes claires et stables ont su faire face. Les personnels des écoles, collèges, lycées et universités, pendant cette crise, ont aidé autant que faire se peut ou dans la mesure du possible, les élèves et étudiants. Les laboratoires de recherche et l'ensemble de leurs personnels, investis dans la lutte contre ce virus et cette maladie, mènent sans compter ce combat. Cette crise sanitaire et ses conséquences économiques, s'il en était encore besoin, a permis aussi de démontrer que la recherche est pluridisciplinaire et que toutes les disciplines ou presque des sciences fondamentales et appliquées, mais aussi des sciences humaines et sociales ont leur rôle à jouer. Enfin, les médias comme les politiques auront, espérons-le, saisi l'importance de maintenir, dans notre pays,

une industrie mais aussi, avant tout, des techniciens qui auront été formés, dans nos établissements publics, autrement que sur des machines et outils virtuels. Là aussi, les positions dogmatiques doivent s'estomper, former des techniciens de qualité, comme des ingénieurs a un coût, mais ce dernier, certains l'ont découvert au plus fort de la crise, n'est rien par rapport aux maux engendrés par l'absence d'industries vitales. Vitales pour notre économie mais aussi, avant tout, pour nos proches.

Cependant, ces cahiers de la recherche et de la formation nous permettent, une nouvelle fois, d'aborder certains thèmes propres aux services publics. Nous traitons ainsi le drame social de la précarité estudiantine. En ce domaine, la France ne peut tolérer un tel état des lieux et notamment grâce à ses services publics et à leurs agents, se doit d'apporter des solutions pérennes permettant à notre jeunesse et à celle venue de l'étranger d'étudier sereinement. Nous abordons ensuite le thème de la réforme territoriale, véritable chantier continu qui, plus qu'un autre secteur, touche en profondeur, l'Éducation nationale. Ce numéro des cahiers de la recherche et de la formation aborde aussi la question d'actualité de la continuité pédagogique dans ce temps de crise. Enfin, nous nous devons d'apporter, dans cette période, une note d'espoir, nous le faisons à l'occasion des 30 ans du syndicat roumain USLIP créé juste après la fin de la dictature. Nous vous présentons ainsi le système éducatif et universitaire roumain, mais, surtout, cet anniversaire nous permet simplement d'espérer. Après l'ombre vient toujours la lumière.

PAUPÉRISATION ÉTUDIANTE

Laurent Diez - Rapporteur de la commission ESR de la FA-ENESR

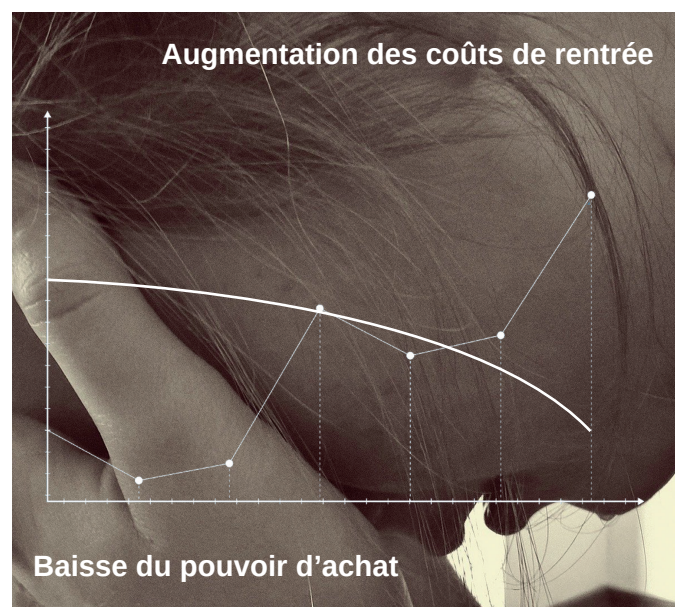
D'année en année, on ne peut constater qu'une dégradation de la qualité de vie des étudiantes et étudiants. De multiples facteurs amènent beaucoup d'entre eux à vivre dans une précarité inquiétante. En effet, la massification de l'enseignement supérieur, dont la FA-ENESR ne peut que se féliciter, n'a pas été accompagnée d'une stratégie de long terme pour que les étudiants, quelque soit leur origine sociale, puissent accomplir sereinement leurs études. Les organisations étudiantes, aidées par les organisations syndicales des personnels et en premier lieu du SNPTES, se mobilisent régulièrement pour atténuer les effets directs ou indirectes de certains choix politiques. Cependant, ces mesures obtenues, qui bien qu'amortissant ponctuellement les crises, ne permettent pas une amélioration sur le long terme de la vie étudiante.



Une précarité inquiétante...

Les deux principales organisations étudiantes, la FAGE et l'UNEF, publient chacune de leur côté à la rentrée de septembre un indicateur annuel des coûts de rentrée. Si les méthodes de calcul peuvent se différencier entre les deux organisations, il n'en reste pas moins qu'année après année, une détérioration forte du pouvoir d'achat des étudiants est constatée au travers des indices de la FAGE et de l'UNEF.

D'un côté, les revenus des étudiants ne proviennent que de trois sources : la famille en premier lieu, le travail rémunéré et les bourses. Ces bourses ne peuvent d'ailleurs être considérées que comme un pis-aller pour les ayants droits. De l'autre côté, les dépenses se divisent en cinq parties : logement, vie courante, vie universitaire, santé et loisirs. Il est à noter que le coût de ces dépenses n'est pas égal d'un poste à l'autre. Les chiffres donnés dans le tableau suivant proviennent de l'étude de la FAGE, à savoir



	Logement	Vie courante	Vie universitaire	Santé	Loisirs	Total
IDF 2018	1 005 (41,2%)	545 (22,4%)	499 (20,5%)	314 (12,9%)	75 (3,0%)	2 438
IDF 2019	1 011 (40,7%)	560 (22,6%)	512 (20,6%)	320 (13,0%)	78 (3,1%)	2 483 (+1,9%)
Régions 2018	785 (36,2%)	511 (23,5%)	499 (23,0%)	305 (14,1%)	70 (3,2%)	2 170
Régions 2019	792 (35,8%)	524 (23,7%)	512 (23,1%)	313 (14,1%)	73 (3,3%)	2 214 (+2,0%)

le panier moyen d'un étudiant de 20 ans en Licence à l'université, sans double inscription, non boursier et décohabitant (ne vivant plus au domicile familial).

Le logement est donc sans surprise la première dépense de l'étudiant (entre 35 et 40% de son budget mensuel) en augmentation constante et régulière. Pour un étudiant, il n'y a peu de solutions pour faire diminuer ce poste budgétaire : colocation si la taille de l'appartement le permet ou rester chez ses parents. Cette dernière solution peut devenir alors limitante pour la poursuite des études. La baisse récente des aides personnalisées au logement (APL) n'a certainement pas amélioré la situation des étudiants... La hausse des dépenses de la vie courante (téléphonie et internet compris) implique des choix drastiques pour les étudiants. En effet, beaucoup n'hésitent plus à sauter un repas par jour pour économiser. Enfin, parent pauvre et bien souvent premier poste à être sacrifié : la dépense de santé (mutuelle étudiante). Cette impossibilité pour les étudiants de payer leurs dépenses de santé induit des conséquences qui peuvent être dramatiques et représente donc un enjeu crucial de santé publique. Les investissements dans la bonne santé des étudiantes et étudiants sont en outre un gage d'économies futures pour la sécurité sociale.

Comme nous pouvons le constater, les dépenses moyennes des étudiants sont pratiquement équivalentes au salaire net moyen d'un travailleur français (2 250 euros net en 2015)¹. Comment peut-on imaginer qu'une famille à bas revenus, qu'une famille monoparentale ou qu'une famille de classe moyenne puisse subvenir complètement aux besoins de son enfant étudiant ? Si un étudiant sur 2 est boursier, le montant des bourses varie suivant le quotient familial de 85 à 561 euros mensuel. Cela est nettement insuffisant et ne paie que partiellement un

loyer... C'est pourquoi 37% des étudiants déclarent une activité rémunérée². Or il est évident que le cumul d'une telle activité avec leurs études met en danger leur réussite universitaire.

La volonté répétée de tous les gouvernements de favoriser les études supérieures pour l'ensemble de la population se heurte donc ici à un écueil : le manque de moyens des étudiants pour suivre leur cursus dans des conditions correctes. Les jobs étudiants, qui vont du temps partiel à un quasi temps plein, ne peuvent servir de compensation au manque de stratégie de l'État envers sa jeunesse.

La crise pandémique actuelle qui touche tout le monde quel que soit son statut social est encore plus cruelle pour les personnes dans la précarité et notamment les étudiants. Si les CROUS ont fait l'effort de ne pas réclamer de loyer pendant les deux mois de confinement, l'arrêt brutal des revenus, beaucoup d'étudiants travaillant dans des secteurs totalement à l'arrêt depuis mars, conduit nombreux d'entre eux dans une situation dramatique. Beaucoup d'étudiants, en particulier celles et ceux qui ne pouvaient pas rentrer chez eux par manque de moyens, qu'ils soient métropolitains, ultramarins ou étrangers, se sont retrouvés sans ressources pour continuer à vivre et manger pendant cette période. Les universités ont dû mettre en place ici ou là des aides spécifiques allant de l'aide alimentaire à la fourniture d'ordinateurs aux étudiants les plus démunis pour qu'ils puissent suivre à distance leur formation. La fermeture des restaurants universitaires a aussi été très problématique. Beaucoup d'étudiants n'ont donc eu comme solutions que les distributions de nourriture pour pouvoir manger, et pas toujours à leur faim. Il a été noté que certaines universités disposent, sur leur site, d'épiceries solidaires³ gérées par des associations d'étudiants. Si celles-ci ne sont pas une solution, elles apportent une réponse temporaire qui permet d'amortir le choc que nous venons de connaître.

Cette crise du Coronavirus doit enfin faire prendre conscience que l'accompagnement des étudiants doit devenir une priorité nationale. Le débat a trop longtemps été éludé. La FA-ENESR et ses syndicats (SNPTES et SAEN) y prendront toute leur part.

¹ Source INSEE 2015

² La santé des étudiant.e.s en France 5e enquête nationale 2019/2020 – La Mutuelle des Étudiants

³ AGORA <https://www.fage.org/innovation-sociale/solidarite-etudiante/agorae-fage/>



ERASMUS+ ET COVID-19: UNE CRISE SANS PRÉCÉDENT

■ Géraldine Alberti-Baudart - Secrétaire fédérale FA-ENESR

Depuis 2014, le programme européen Erasmus+ regroupe les anciens programmes européens notamment Erasmus, CORMENUS, Leonardo Da Vinci et Grundtvig. Il intègre de nouveaux acteurs du monde du travail et de la société civile. Malgré des préjugés (voir encadré), il connaît un certain succès. 41 710 étudiants français en 2015-2016¹ et 2 000 bénéficiaires de plus en 2017, ont offert à la France la première position en termes d'étudiants participants au programme. En 2019, l'agence française Erasmus+ a enregistré une augmentation de 28 % soit 5 447 mobilités d'enseignants et de personnels d'enseignement scolaire². « Environ 65 % de ces mobilités correspondent à des formations à l'étranger, 35 % à des stages d'observation dans des établissements scolaires et moins de 1 % à une période d'enseignement à l'étranger. Dans la formation professionnelle, l'augmentation des mobilités est de 28 % par rapport à 2018 »³.

Au cours de cette période proclamée « état d'urgence » provoquée par l'épidémie du Covid-19 dans notre pays, l'Europe et le monde, nous nous sommes interrogés sur les répercussions et les mesures prises pour le programme (I) ainsi que les conséquences et répercussions que cela pourrait entraîner pour les prochaines sessions (2021-2027).

I. IMPACTS DU COVID SUR ERASMUS+ SESSION 2019-2020

Le 25 mars 2020 la Communauté européenne publiait un document informatif pour tous les participants à Erasmus+⁴.

1. Mot d'ordre : flexibilité pour une continuité pédagogique et une poursuite des projets pédagogiques

Bien que toutes les mobilités planifiées, entrantes et en cours ont été suspendues et reportées, il a été demandé aux établissements d'être flexibles et pragmatiques pour aider les étudiants à atteindre les objectifs fixés dans leurs accords d'apprentissages. C'est ainsi par exemple que les outils numériques

peuvent être utilisés à destination des bénéficiaires en quelques endroits qu'ils se trouvent, même s'ils sont retournés dans leur pays d'origine.

Pour les bénéficiaires restés dans le pays de destination, les agences nationales doivent porter assistance et réduire les problèmes rencontrés par les participants notamment les jeunes. Les agences nationales ont donc l'accord d'utiliser la clause de force majeure pour prendre des mesures de remboursements exceptionnelles.

¹ <https://info.erasmusplus.fr/erasmus/149-la-mobilite-etudiante-erasmus-chiffres-2015-2016.html>

^{2,3} Erasmus + : les mobilités des enseignants et de personnels d'enseignements scolaire, <https://www.aefinfo.fr/depeche/626036> et rapport 2019 de l'agence Erasmus +, <https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2020/04/RA-2019-FINAL1.pdf>

⁴ Essential practical advice to participants in Erasmus+ and European Solidarity Corps mobility activities in light of the COVID-19 pandemic, https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/coronavirus-essential-practical-advice-erasmus-and-european-solidarity-corps_en





Ainsi, à compter du 1er juin, l'agence Erasmus+ française permettra aux bénéficiaires revenus ou restés sur place, d'émettre des demandes de remboursement pour des frais exceptionnels voire additionnels – un billet d'avion onéreux par exemple – occasionnés par cette crise sanitaire¹ "dans la limite

du budget total alloué au projet" précise quand même la commission européenne qui consacre plus de 16 Milliards sur six ans. Les modalités sont précisées sur le site Pénélope+.²

➔ Concernant les boursiers, quel que soit leur lieu actuel de résidence, les bénéficiaires conservent leur bourse (mobilité internationale aide d'État) selon les dernières informations détenues mais sous conditions :

- de dépenses encore assumées dans le pays d'accueil telles que loyer, électricité et /ou
- d'une continuité pédagogique même via des outils numériques.

Néanmoins, on peut lire sur le site de l'agence nationale française : "vous devrez peut-être rembourser la partie de bourse couvrant la période de retour effectif et la date de retour initialement prévue"³. La FA-ENESR considère que le terme "peut-être" sème inutilement le doute. La précaution sera d'informer les boursiers sur cette possibilité de remboursement. Pour toutes questions éventuelles, nous vous conseillons d'interroger l'agence directement via le site génération Erasmus +.

Il est à noter que le réseau des vice-présidents et les établissements ont demandé plus de flexibilité à l'Europe en leur permettant un versement forfaitaire avec un contrôle a posteriori des justificatifs pour les frais exceptionnels. Ce réseau annonce aussi la "prolongation des aides régionales pour la mobilité Erasmus " ⁴

2. Validation des ECTS

Afin d'éviter une année blanche à tous les bénéficiaires, ces derniers pourront acquérir et valider leur ECTS (système européen de transferts et d'accumulation de crédits) grâce à la continuité pédagogique et aux cours numériques.

période printanière 2020, ils pourront être reprogrammés. Malgré la situation, l'agence n'a pas cessé d'accompagner les candidatures Erasmus+ pour les organisations participantes pour 2020 (notamment les partenariats) et les comités nationaux d'évaluation devront se dérouler à distance.⁵

3. Prorogation de 12 mois pour les projets ou reprogrammation de partenariat

Tous les projets et activités prévus peuvent être prorogés de 12 mois sous la condition néanmoins que le projet dans sa totalité n'excède pas 36 mois. Si les partenariats n'ont pu se réaliser durant la

4. Des stages avortés, reportés ?

Les stagiaires contraints de reporter leur déplacement seront autorisés à effectuer leur stage, non pas dans les 12 mois mais bien dans les 18 mois suivant la validation de leur diplôme.



¹ <https://www.erasmusplus.fr/penelope/info-covid-19.php>

² <https://generation.erasmusplus.fr/coronavirus-quel-impact-sur-ma-mobilite/>

³ <https://www.aefinfo.fr/depeche/626077>

⁴ Erasmus+ : une cellule va se consacrer exclusivement au traitement des demandes de cas de force majeure- entretien de L. Coudret-Laut, directrice de l'agence française Erasmus+, AEF info le 22 avril 2020



II. EFFETS ET CONSÉQUENCES POUR ERASMUS+ ?

Alors que le budget pluriannuel d'Erasmus 2021-2027 est négocié par les institutions européennes et «les ministres européens de l'éducation¹», les premiers effets se font déjà ressentir.

Ainsi Erasmus + 2021 - 2027 avait déjà pour objectif de s'intégrer dans le rebond économique et de développer deux thématiques notamment celles de la santé et de la protection de l'environnement, deux thématiques qui se retrouvent dorénavant au cœur de l'actualité en raison de la crise sanitaire que traverse l'Europe et le reste du monde.

L'agence française se veut rassurante sur les appels à projets auprès des organisations participantes.

L'appel à projet « Universités européennes 2020 » qui a pour objectif de créer une vingtaine d'Universités européennes à l'horizon 2024, a notamment enregistré un nombre équivalent de candidatures.

En 2019, la France était bien représentée dans ce projet avec 16 établissements².

Au-delà, on peut s'interroger si cette crise aura un impact sur le temps des échanges, le nombre de bénéficiaires, les formations, et en conséquence aussi un impact financier sur nos établissements d'enseignements français. Rien n'est encore certain. Mais nous ne pouvons pas non plus nous voiler la face.

L'enquête, parue le 16 avril, montre que 47 %³ des étudiants étrangers (pas uniquement européens) interrogés ont l'intention de différer ou retarder leur inscription jusqu'à l'année prochaine. Les étudiants restent toutefois intéressés, et il est nécessaire plus que jamais de tenir « des canaux de communication ouverts et cohérents » pour les informer.

Déjà les établissements réfléchissent, l'agence française aussi.

Laure Coudret-Laut pense qu'il faudra envisager des «mobilités mixtes, combinaisons de mobilité virtuelle et physique»⁴. On peut imaginer aussi des solutions en distanciel mais il est certain que ces solutions évinceraient complètement l'expérience sensorielle de la vie dans un autre pays de destination, essence même du programme.

Une autre étude visant plus particulièrement l'Europe révèle d'ailleurs que 41 % des interrogés ne trouveraient aucun intérêt à effectuer leurs études internationales en ligne⁴ mais soutiennent néanmoins les établissements qui ont transféré leurs formations sur ce support en raison de la situation actuelle (73%).

Si la situation devait persister, une baisse du nombre d'étudiants aurait en plus des répercussions sur nos établissements:

→ Financière, certainement.

L'impact possible du covid 19 sur les finances des établissements pourrait être ressenti même s'il est encore difficile de la quantifier.

→ Qu'advient-il des formations?

Particulièrement pour celles qui accueillent majoritairement des étrangers. Marc Desmet interrogé dans l'AEF souligne le possible impact de la crise sur les master commons Erasmus Mundus, «programmes extrêmement précieux qu'on ne veut pas suspendre», précisant que les équipes sont à pied d'œuvre pour trouver des alternatives. " et attire l'attention sur plusieurs limites : «Ce sera difficile de le faire pour tous les étudiants et toutes les filières, car on ne peut pas solliciter les collègues pour qu'ils dédoublent en ligne leurs cours donnés en présentiel. Sans parler des formations en sciences expérimentales ou en ingénierie où l'enseignement à distance n'est pas possible dans certaines matières.»⁵

^{1,2} Op cité n°5.

³ Sélection des 17 premières universités européennes, une avancée majeure dans la mise en place d'un espace européen de l'éducation, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_19_3389. ; Les Universités européennes : quels objectifs ?, <https://euronovia-conseil.eu/erasmus-universites-europeennes-2020/>

^{4, 5} How International Students are Responding to COVID-19, QS Quacquarelli Symonds, <https://www.qs.com/how-international-students-are-responding-to-covid-19/>

⁶ HOW COVID-19 IS IMPACTING PROSPECTIVE INTERNATIONAL STUDENTS ACROSS THE GLOBE et plus spécifiquement The impact on prospective international students from the European Union <https://info.qs.com/rs/335-VIN-535/images/How-COVID-19-is-Impacting-Prospective-International-Student-%20Across-the-Globe-white-paper.pdf>

⁵ Journal de crise : les établissements craignent un reflux des mobilités d'étudiants venant d'Afrique (épisode 9), <https://www.aefinfo.fr/depeche/626077>





En conséquence, il est évident que le covid-19 a et aura des effets sur nos formations, notre liberté de circulation et d'enseignement, d'apprentissage de contenus et d'us et coutumes européennes.

Force est de constater que de part et d'autres, les parties s'adaptent : la résilience pour Erasmus+ comme pour tout autre domaine.

Erasmus+, l'essentiel

Erasmus+, un nom, un environnement
« Erasmus+ : Comenius », l'enseignement scolaire; « Erasmus+ : Erasmus », l'enseignement supérieur et ciblant les pays participant au programme; « Erasmus+ : Erasmus Mundus », concernant les masters communs Erasmus Mundus; « Erasmus+ : Leonardo da Vinci », liées exclusivement à l'enseignement et la formation professionnels; « Erasmus+ : Grundtvig », l'éducation des adultes; « Erasmus+ : Jeunesse en action », exclusivement à l'apprentissage non formel et informel des jeunes; « Erasmus+ : Jean Monnet », concernant les activités du programme liées exclusivement aux études sur l'Union européenne; « Erasmus+ : Sport », concernant les activités du programme liées exclusivement au sport.

Objectifs principaux "permettre aux citoyens à tous les citoyens l'acquisition de compétences et de savoir-faire utiles à l'exercice d'un métier, de contribuer au multilinguisme et au développement de la citoyenneté européenne" ¹.

Objectifs ambitieux² notamment aider aux défis socio-économiques, lutter contre le taux de chômage en réduisant la proportion d'adultes peu qualifiés et combattre l'abandon prématuré de la formation chez les jeunes à dessin d'une Europe compétitive et forte économiquement mais également permettre aux citoyens "de participer activement à la vie démocratique" au travers de l'éducation et la formation et de renforcer la "compréhension interculturelle, (...) et prévenir une radicalisation violente". Sur ce dernier point la FA-ENESR approuve ce programme.

Budget 2014 à 2020 : 16,454 milliards. Les pays: 33 pays (28 de l'union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, La Turquie et Macédoine du Nord, Serbie sont "pays" du programme européen. S'ajoute à ceux-ci des pays partenaires voisin de l'Europe et du monde entier.³

Les projets financables :

- mobilité, de l'échange aux fins d'apprentissage
- partenariat ou de coopération pour l'innovation et l'échange des bonnes pratiques.
- soutien à la réforme politique
- volet sport

Idées fausses sur Erasmus+

C'est un programme que pour les étudiants de 13 à 30 ans, quel que soit le niveau de diplôme, de formation ou niveau de langue

Enseignants, conseillers pédagogiques, personnels de direction et inspection, personnels de santé, administratifs et techniques en enseignement primaire et secondaire, acteurs de la Jeunesse et du sport mais aussi lycéens professionnels et apprentis peuvent en bénéficier.⁴

L'auberge espagnole, fête et amusement estudiantine

Les stagiaires en entreprise qui sont pour moitié des bénéficiaires trouvent plus facilement un emploi à leur retour.

Une personne en situation de handicap ne peut participer au programme.

Le handicap intellectuel, cognitif ou trouble de l'apprentissage sont inclus, c'est ouvert à tous



Les immigrants ou réfugiés sont exclus.

Et non, cela ne fait pas obstacles au bénéfice du programme.

Les boursiers n'y ont pas accès. Près de 37% de français sont des boursiers sur critères sociaux.⁵

¹ <https://agence.erasmusplus.fr>

² Le guide du programme Erasmus+ dans https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-programme-guide-2020_fr

³ Ndlr : renvoi pour plus d'informations sur <https://generation.erasmusplus.fr>

⁴ <https://info.erasmusplus.fr/erasmus/qui-peut-en-beneficier/112-les-individus.html>

⁵ Info.erasmusplus.fr et famille et éducation, n°527, mai juin 2019



LE SYSTÈME ÉDUCATIF ROUMAIN

■ Laura Alupoae Professeure et Responsable des relations internationales - USLIP et Philippe Virion - Secrétaire national du SNPTES

La FA-ENESR a été invitée le 10 mars 2020 par le syndicat Roumain USLIP (Union des syndicats libres de l'enseignement pré-universitaire) basé à Iasi, deuxième ville de Roumanie proche de la frontière Moldave. Iasi est également une importante ville universitaire dans laquelle on y croise de nombreux étudiants français inscrits en médecine, odontologie et vétérinaire.

Le syndicat USLIP a fêté ses 30 ans le 10 mars 2020



Philippe Virion et le Président de USLIP

Le syndicat USLIP est une organisation syndicale de l'enseignement, parmi les plus importants du pays créé le 10 mars 1990, seulement quelques mois après la chute du régime totalitaire dirigé par Nicolae Ceausescu. Les principaux objectifs de cette organisation sont la défense des droits des salariés dans l'éducation, le respect de leur statut professionnel et la défense des libertés individuelles et collectives. Ses représentants syndicaux participent activement à toutes les formes de dialogue et de négociation avec les autorités.

Le 10 mars dernier était donc l'occasion de fêter les 30 ans de la création de ce syndicat. La FA-ENESR était représentée par Philippe VIRION, secrétaire national en charge de l'éducation Nationale au sein du SNPTES. De nombreux participants du pays étaient présents ainsi que des représentants officiels (le maire de la Ville, des députés, ...). Philippe Virion était le seul représentant étranger à être présent.

Pour l'occasion, une salle de classe de l'ère communiste avait été reconstituée, avec de nombreux objets, photos, matériel scolaire de l'époque et documents d'archives non par nostalgie mais, simplement, pour rappeler à tous les participants le chemin parcouru vers la démocratie.

Après les nombreux discours et le visionnage d'une vidéo montage sur un cours d'une classe primaire effectué pendant l'ère Ceausescu (les enfants étaient habillés en costume de l'époque) une visite de la ville de Iasi, très riche en patrimoine architectural a été organisée.





LAURA ALUPOAE, PROFESSEURE DE FRANÇAIS, ET, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES AU SEIN DE USLIP VA PRÉSENTER LE SYSTÈME ÉDUCATIF EN ROUMANIE.

L'organisation et la structure actuelle du système éducatif roumain

Pays de légendes et de contrastes, entre mer et montagne, la Roumanie est entrée dans une période de profondes transformations dans tous les domaines après les changements politiques de la fin de l'année 1989.

Le système d'enseignement n'a pas fait exception. Après une série de changements urgents et ponctuels imposés par le besoin d'adaptation aux nouvelles réalités politiques, on est passé, au début de l'année 1995, à la mise en place d'une réforme systématique de grande envergure dans les domaines suivants : le curriculum, la formation initiale et continue des enseignants, le système d'évaluation, la gestion du système éducatif.

L'organisation de l'année scolaire en Roumanie est établie sur un calendrier de 36 semaines, structurée sur 2 semestres de septembre à janvier et de février à juin. Il y a, 2 périodes de vacances scolaires de 15 jours pour Noël et Pâques d'une durée de 2 semaines chacune. Pour cette année scolaire 2019-2020, la structure a été différente, puisque la semaine de vacances de février a été supprimée du calendrier par le ministère. Tout devrait rentrer à la normale dès la prochaine année scolaire.

La politique de l'éducation est sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation et de la Recherche.

Nous trouvons l'enseignement préscolaire, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire, l'enseignement post-secondaire et l'enseignement universitaire.

La langue officielle d'instruction est le roumain, mais à tous les niveaux, l'enseignement est aussi dispensé dans la langue des minorités linguistiques (allemand, croate, hongrois, romani, serbe, tchèque, turc, ukrainien).

L'enseignement préscolaire

Partie intégrante du système d'enseignement, il est assuré dans des établissements appelés écoles maternelles, publics ou privés.



De gauche à droite le président de USLIP, Professeur Laviniu Lăcustă, Philippe Virion et Laura Alupoe, Professeure en charge des relations internationales

Reconstitution d'une classe durant la période soviétique

Dans les écoles maternelles, la Roumanie scolarise des enfants âgés de trois à six ans. L'éducation préscolaire est organisée en trois niveaux : la petite section (3-4 ans), la moyenne section (4-5 ans) et la grande section (5-6 ans).

L'enseignement primaire dure quatre ans, de 6 à 10 ans, dans une École primaire.

L'école Primaire a 5 classes. Le système de notation à l'école primaire utilise les qualificatifs : Très Bien, Bien, Satisfaisant et Insuffisant.

L'enseignement secondaire débute par le Collège, qui dispense un enseignement général aux jeunes de 10 à 14 ans, en leur apprenant des enseignements généraux. À la fin du Collège, les élèves passent un examen national. Les résultats obtenus à cet examen, ainsi que les notes obtenues au cours des quatre années d'études conditionnent la poursuite de la scolarité obligatoire, soit dans un Lycée, soit dans une École des arts et métiers.

Au collège, au lycée et dans le système universitaire on utilise des notes de 1 à 10 qui est la note maximale. Les élèves du collège et du lycée reçoivent 2 notes au moins à chaque discipline grâce auxquelles est constituée la moyenne semestrielle. La moyenne





annuelle de la discipline est la moyenne arithmétique des 2 moyennes semestrielles. On calcule la moyenne annuelle finale de l'élève comme moyenne arithmétique de toutes les moyennes annuelles obtenues à toutes les disciplines. La moyenne annuelle minimale d'une discipline est 5.

Le Lycée a 4-5 classes, les élèves de 15- 18/ 19 ans.

Le Lycée comprend deux cycles :

un cycle inférieur de 14 à 16 ans, et un cycle supérieur de 16 à 18 ou 19 ans. Trois filières possibles : générale, technologique ou spécialisée. A l'issue du cycle inférieur est délivré un certificat de niveau d'études, « certificat de capacité » ; et à l'issue du cycle supérieur – sur examen – le diplôme de baccalauréat.

Le baccalauréat est un examen national pour les diplômés du lycée qui veulent s'inscrire à la faculté. L'examen comprend 4 épreuves d'évaluation des compétences : compétences linguistiques de communication orale en roumain, compétences linguistiques de communication orale en langue maternelle (pour les nationalités), compétences linguistiques de communication en langue étrangère et compétences digitales. Les élèves passent aussi 3 épreuves écrites dont l'une est commune à tous les diplômés : la langue et la littérature roumaine, les 2 autres diffèrent selon le profil.

L'enseignement professionnel ou l'École des arts et des métiers - une forme alternative d'éducation pour les élèves qui ne sont pas admis au lycée.

Les Écoles des Arts et Métiers dispensent un enseignement professionnel pour les jeunes de 14 à 16 ans qui, sur examen, peuvent obtenir un diplôme professionnel de niveau V pour l'entrée dans la vie active.

Ils peuvent aussi opter pour une poursuite d'études et intégrer une année spécifique « anul de completare », leur permettant d'obtenir un certificat de qualification plus élevé et leur donnant accès au cycle supérieur du lycée.

L'enseignement post-secondaire

Tous les élèves ayant terminé le cycle supérieur, en possession ou non du Baccalauréat peuvent continuer leurs études dans une École post-secondaire, « Școală postliceală », (à l'exception des écoles

para-médicales pour lesquelles le Baccalauréat est requis).

L'accès à ces filières professionnelles se fait la plupart du temps sur examen d'entrée. Le diplôme final, « Certificat de Absolvire » permet l'accès au marché du travail.

L'Enseignement supérieur est divisé en 3 cycles qui suivent le système de Bologne : Licence, master et Doctorat. Les universités et les écoles supérieures sont autonomes pour ce qui concerne les programmes et l'administration.

Les élèves payent un montant de frais forfaitaire au Ministère de l'éducation, mais l'État contribue en partie au financement.

Les études sont généralement d'une durée de 3 à 4 ans, mais elles varient aussi en fonction de la discipline.

- 3 ans pour les sciences, les sciences humaines, les sciences économiques et sociales, le droit, les sciences politiques, les beaux-arts et le sport,
- 4 ans pour les sciences de l'ingénieur, l'agronomie et la sylviculture,
- 6 ans pour la pharmacie, la médecine générale, la médecine dentaire, la médecine vétérinaire et l'architecture.

Elles débouchent sur le Diplôme de licence.

Le 2ème cycle

Il comprend les études de spécialisation ou d'approfondissement des champs disciplinaires. Ces études durent 1an et demie à 2 ans (obtention de 90 ou de 120 ECTS selon le cas). Elles débouchent sur le Diplôme de Master.

Les 1er et 2e cycles sont organisés de sorte qu'ils permettent d'accumuler au moins 300 ECTS.

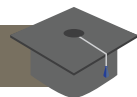
Le 3ème cycle

Il correspond aux études de doctorat. Les études durent de 3 à 4 ans à temps plein ou plus à temps partiel.

L'année universitaire débute entre mi-septembre et mi-octobre en fonction de chaque établissement, et se termine en juin.

Le système éducatif roumain est en pleine transformation. Les politiques éducatives s'efforcent de tenir compte des traditions de l'école roumaine





(surtout de celle de l'entre-deux guerres), tout en répondant aux demandes du présent et aux défis de l'avenir. Dans ce contexte, on assiste à un effort considérable de rapprochement et de compatibilité du système éducatif roumain avec le système européen. Ceci suppose l'assimilation et la valorisation des bonnes pratiques des systèmes scolaires européens, tant sur le plan organisationnel et structurel, que sur

le plan fonctionnel.

Malheureusement, la Roumanie a changé presque tous les ans de ministre de l'enseignement, chacun avec sa propre vision, et les réformes proposées qui ne correspondaient pas à la réalité roumaine a mené vers une baisse de qualité du système éducatif roumain.

Comparaison du système éducatif Français et Roumain

<i>Système éducatif FRANÇAIS</i>		<i>Système éducatif ROUMAIN</i>	
ÉCOLE MATERNELLE		GRADINITA	
3 à 4 ans Petite section		3 à 4 ans	
4 à 5 ans Moyenne section		4 à 5 ans	
5 à 6 ans Grande section		5 à 6 ans	
Éducation obligatoire jusqu'à 16 ans		Éducation obligatoire jusqu'à 16 ans	
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE		ȘCOALA PRIMARA	
6 à 7 ans - Cours préparatoire (CP)		6 à 7 ans - Clasa 1	
7 à 8 ans - Cours élémentaire 1re année (CE1)		7 à 8 ans - Clasa 2	
8 à 9 ans - Cours élémentaire 2e année (CE2)		8 à 9 ans - Clasa 3	
9 à 10 ans - Cours moyen 1re année (CM1)		9 à 10 ans - Clasa 4	
10 à 11 ans - Cours moyen 2e année (CM2)			
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		INVATAMANTUL SECUNDAR	
Premier cycle Collège (unique)		Gimnaziu	
11 à 12 ans - 6e (Sixième)		10 à 11 ans - Clasa 5	
12 à 13 ans - 5e (Cinquième)		11 à 12 ans - Clasa 6	
13 à 14 ans - 4e (Quatrième)		12 à 13 ans - Clasa 7	
14 à 15 ans - 3e (Troisième)		13 à 14 ans - Clasa 8	
Diplôme national du brevet (DNB) 			
Second cycle	Second cycle	Liceu Cicul inferior	Scoala de arte si meserii (Școala profesională)
Lycée général et technologique	Lycée professionnel	14 à 15 ans - Clasa 9	14 à 15 ans - Clasa 9
15 à 16 ans - 2de (Seconde)	15 à 16 ans 2de (Seconde) Professionnelle	15 à 16 ans - Clasa 10 Certificat de capacitate 	15 à 16 ans - Clasa 10 1er niveau de qualification
16 à 17 ans - 1re (Première)	16 à 17 ans 1re (Première) Professionnelle Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) 	Liceu Cicul superior	16 à 17 ans - Clasa 11
17 à 18 ans - Terminale Baccalauréat 	17 à 18 ans Terminale Professionnelle Baccalauréat professionnel 	16 à 17 ans - Clasa 11	16 à 17 ans - Clasa 11
		17 à 18 ans - Clasa 12 Diploma de Baccalaureat 	17 à 18 ans - Clasa 12 2e niveau de qualification 

Sources :

<https://www.euroguidance-france.org/partir-en-europe/roumanie/le-systeme-educatif-roumain/>
<http://mavoieproeurope.onisep.fr/la-voie-pro-en-europe/roumanie/>
<https://fr.slideshare.net/emiliaandrei733/systeme-educatif-national-roumain>
<https://lepetitjournal.com/bucarest/actualites/situation-du-systeme-educatif-en-roumanie-255615>
<https://www.centre-info.fr/site-europe-international-formation/systemes/fiches-pays/roumanie>
<http://tanasesculautentiu.blogspot.com/2012/12/systeme-educatif-francais.html>

RÉFORME TERRITORIALE

Lucie Marzaq - Secrétaire nationale du SNPTES

Le découpage actuel des territoires et des académies n'est pas le fruit du hasard, mais procède d'un long processus de déconcentration et de modernisation de l'action de l'État, entamé depuis de nombreuses années, mis en place bon an mal an par les gouvernements successifs, souvent vécu douloureusement par les agents de l'État concernés.

Revenons sur les étapes majeures qui ont jalonné ce processus, toujours en cours, pour resituer les réformes actuelles des services déconcentrés de nos deux ministères (Éducation Nationale Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation) dans leur contexte historique et politique plus global.

LES GRANDES ÉTAPES DE LA DÉCENTRALISATION

ACTE I DE LA DÉCENTRALISATION

Entamé par la loi de décentralisation de **1982**¹, l'Acte I met en place toute une série de mesures destinées à renforcer le rôle des collectivités. La tutelle administrative du préfet est supprimée² et l'exécutif départemental qui lui était jusqu'alors dévolu, est transféré au président du conseil général. En **1983**³ deux lois relatives à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État viennent compléter l'Acte I. Les régions acquièrent le statut de collectivités territoriales, et les conseils régionaux sont élus au suffrage universel en **1986**.

Jusqu'en **1992**⁴, l'Acte I s'est essentiellement attaché au fonctionnement des collectivités territoriales. Avec

la loi du 6 février, l'organisation territoriale d'État est réformée en profondeur : les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'État assurent «l'administration territoriale de la République», et les pouvoirs du préfet sur les services déconcentrés sont renforcés.

LOLF (loi organique relative aux lois de finances)

Même si elle ne relève pas directement de la décentralisation, la LOLF du 1er août **2001**⁵ se révèle en être un des outils importants. Le but de cette loi organique est de « permettre d'améliorer l'efficacité de l'action publique pour le bénéfice de tous : citoyens,

¹ Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

² Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales.

³ Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État *loi Defferre*. Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État (1).

⁴ Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

⁵ Loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances



usagers des services publics, contribuables et agents de l'État ». Elle réforme en profondeur la gestion et le contrôle du budget de l'État, passant d'une culture

de moyens à une culture de résultats. La LOLF est aujourd'hui le cadre de gestion pour l'ensemble de l'administration de l'État.

ACTE II DE LA DÉCENTRALISATION

L'Acte II est marqué par deux nouvelles lois :

La loi constitutionnelle de **2003**¹ modifie la partie de la constitution qui encadrait depuis 1958 les collectivités territoriales, et y inscrit le principe selon lequel l'organisation de la République française est décentralisée. Celle de **2004**² vise à redistribuer les compétences entre l'État et les différents niveaux territoriaux.

RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques)

A partir de 2007, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, la **RGPP**, dont le but principal avoué est la baisse des dépenses publiques, est mise en œuvre dans un contexte de dialogue social dégradé et s'accompagne de mesures d'austérité menées de manière souvent brutale pour les services de l'État et leurs agents.

La règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite est instaurée.

Le point d'indice est gelé durant 6 ans (de 2010 à 2016).

RÉATE (Réforme de l'Administration Territoriale de l'État)

Dans le cadre de la RGPP, l'entrée en vigueur de la RÉATE en **2010** modifie profondément l'organisation et le fonctionnement des services déconcentrés de l'État.

La carte judiciaire est réformée, entraînant la suppression de 236 tribunaux et le déplacement de 1.800 agents du ministère de la justice.

Par le biais de fusions et de regroupements, on passe de 35 directions, services et délégations des régions et des départements à seulement 7*. Le nombre de directions départementales est quant à lui réduit à 2**, plus une troisième dédiée à la cohésion sociale selon la taille du territoire. Le décret du 16 février **2010**³ réaffirme l'autorité du préfet de région sur ces services, auquel revient notamment la charge de la

gestion interministérielle des moyens de l'État. Le pilotage de l'action administrative d'État est dévolu à l'échelon régional, l'échelon départemental étant chargé de sa mise en œuvre. Le préfet de région a « autorité » sur les préfets de département. Il assure la cohérence de l'action de l'État dans la région, ainsi que l'affectation des crédits des budgets opérationnels de programme (BOP), lignes de crédits d'État définies en 2001 par la LOLF;

On retrouve aujourd'hui exactement le même niveau de responsabilité pour les recteurs de région.

En **2012**, un rapport des trois inspections générales interministérielles (Inspection générale des finances, Inspection générale de l'administration et Inspection générale des affaires sociales) sur le bilan de la RGPP et sur les conditions de réussite d'une nouvelle réforme de l'État, est remis à Jean-Marc Ayrault, alors premier Ministre du gouvernement de François Hollande, et à Marylise Lebranchu, Ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique. Ce rapport est très critique sur les méthodes et l'efficacité des objectifs affichés.

Cependant la nécessité de rénover l'action publique n'est pas remise en cause, et la RGPP devient **MAP** (Modernisation de l'Action Publique). Le fil conducteur est toujours le même, d'autant que la crise financière mondiale est passée par là : économies, efforts budgétaires, stricte maîtrise des dépenses.

**Direction Régionale des Finances Publiques ; Agence Régionale de Santé ; Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ; Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ; Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ; Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et Direction Régionale des Affaires Culturelles).*

***Direction départementale de la protection des populations, et direction départementale des territoires.*

¹ Loi constitutionnelle n°2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République

² Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

³ Décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements



ACTE III DE LA DÉCENTRALISATION

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

L'Acte III débute en **2013**, et poursuit le processus en s'attachant à la réforme des modes de scrutin des collectivités et intercommunalités, au périmètre des intercommunalités, à la clarification de leurs compétences avec la loi NOTRe publiée le 7 août **2015**¹.

Le 1er janvier **2016**², le paysage français des régions est ramené de 22 à 13, et des noms et des chefs-lieux

provisaires sont fixés³ pour les 7 regroupements de plusieurs régions, sauf pour celui de la **Basse-Normandie** et de la **Haute-Normandie**, qui devient la région **Normandie**.

Par dérogation, **Strasbourg** est inscrite définitivement chef-lieu de sa région dans cette loi.

Dans le même temps le calendrier électoral régional et départemental est modifié.

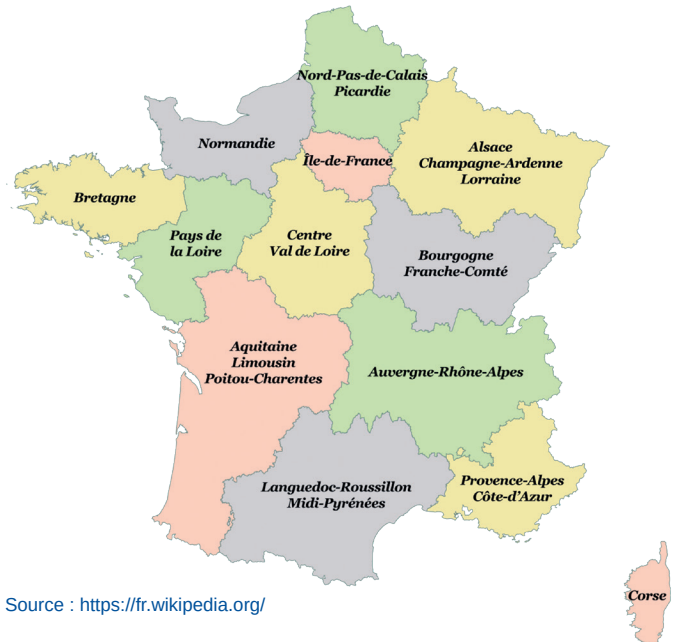
La carte des régions métropolitaines est redessinée

22 Régions métropolitaines avant le 1er janvier 2016



Source : <http://www.cartesfrance.fr/>

13 régions métropolitaines après le 1er janvier 2016



Source : <https://fr.wikipedia.org/>

Le 29 septembre **2016**⁴ sont publiés au journal officiel des décrets qui fixent les noms et les chefs-lieux des nouvelles régions :

Les régions **Bretagne**, **Île-de-France**, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** et **Pays-de-la-Loire** conservent leur nom et leur préfecture. La région **Centre** devient **Centre-Val de Loire**.

Les noms définitifs des 7 regroupements sont publiés : **Normandie**, **Hauts-de-France**, **Grand-Est**, **Nouvelle-Aquitaine**, **Occitanie**, **Bourgogne-Franche-Comté**, **Auvergne-Rhône-Alpes**.

¹ Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale, de la République, dite loi NOTRe

² Loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral (entrée en vigueur au 1er janvier 2016)

³ Par décret pris avant le 31 décembre 2015

⁴ Décrets du 28 septembre 2016 fixant les noms et les chefs-lieux des nouvelles régions françaises.



Paysage actuel des régions, avec les DOM TOM



Depuis le 1er janvier 2016, le périmètre géographique des « régions académiques » est calqué sur celui des nouvelles régions.

Action publique 2022

Le 13 octobre 2017, le programme Action Publique 2022 est lancé pour accélérer la transformation de l'administration, avec pour objectifs « d'améliorer la qualité des services publics, offrir un environnement de travail modernisé aux fonctionnaires et maîtriser les dépenses publiques en optimisant les moyens », pour accélérer la transformation de l'administration.

Et dans nos ministères?

Une grande cacophonie de déclarations gouvernementales contradictoires préside à la mise en place des nouvelles structures académiques. Il était tout d'abord question de fusionner les académies d'une même région en une seule. Le SNPTES, dans une motion portée et votée unanimement par son congrès le 17 mai 2018, appelait de ses vœux l'arrêt des fusions interacadémiques. Puis nous apprenions par voie de presse et par une déclaration du Ministre de l'Éducation nationale, que finalement 25 académies sur 26 seraient conservées, seule la Normandie fusionnant les deux académies de Caen et de Rouen, avec des dégâts humains qui

laisseront des traces pour les personnels qui se sont opposés à cette fusion, la seule du pays. Le dialogue social a été une fois encore balayé d'un revers de la main et cette fusion imposée.

Le SNPTES n'est pas opposé aux réformes et est ouvert à la concertation, mais il est avant tout attaché au respect des personnels qu'il défend et au dialogue, qui malheureusement a une nouvelle fois fait défaut en cette circonstance.

La loi de transformation de la fonction publique¹

Publiée le 6 août 2019, cette loi définit entre autres la nouvelle organisation des services déconcentrés de l'État, et par le biais de modifications du code de l'Éducation, l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

A compter du 1er janvier 2020, le rôle des recteurs de régions académiques est renforcé et leurs compétences précisées.

Le vice-rectorat de Mayotte devient un rectorat.

Les champs de compétences des recteurs de région².

- ➔ Définition du schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré ;
- ➔ Formation professionnelle et apprentissage ;
- ➔ Enseignement supérieur, recherche et innovation, à l'exception de la gestion des personnels ;
- ➔ Information, orientation et lutte contre le décrochage scolaire, à l'exception des procédures d'orientation et d'affectation des élèves dans l'enseignement du second degré ;
- ➔ Service public du numérique éducatif ;
- ➔ Utilisation des fonds européens ;
- ➔ Contrats prévus par le contrat de plan État-Région est 8° Achats de l'État ;
- ➔ Politique immobilière de l'État ;
- ➔ Relations européennes, internationales et coopération.

¹ Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

² Décret du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation



Le recteur de région académique est désormais seul chancelier des universités, il a autorité sur les recteurs d'académie de sa région. Il est responsable des budgets qui concernent les fonctions administratives (BOP régional 214 de la LOLF).

Les recteurs d'académie conservent quant à eux la responsabilité des budgets de l'enseignement privé (BOP 139), de l'enseignement public du premier degré (BOP 140), de l'enseignement scolaire du second degré (BOP 141), de la vie de l'élève (BOP 230), de l'enseignement supérieur et de la recherche (BOP 150).

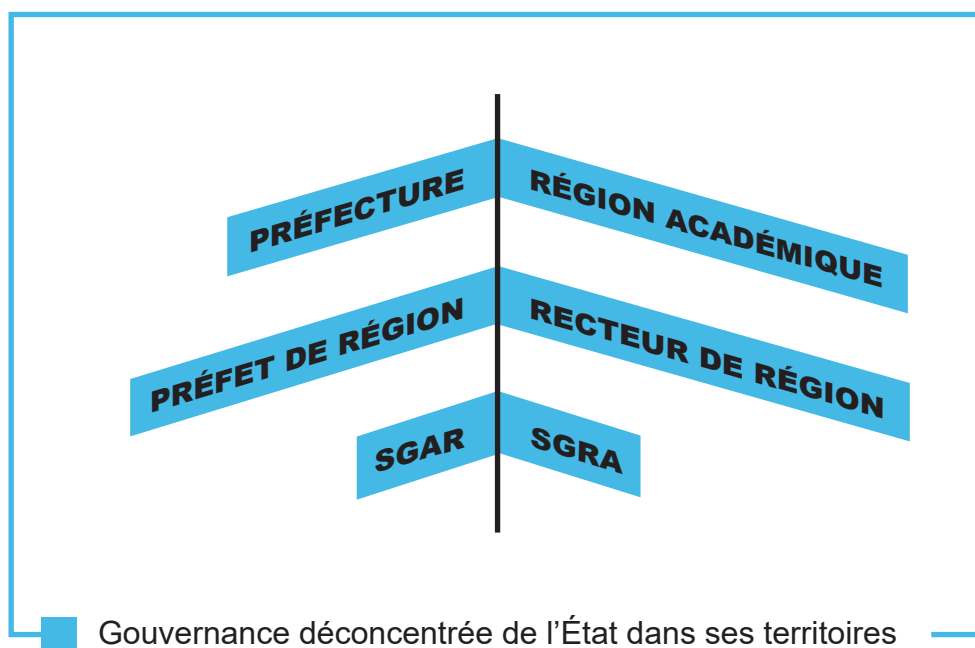
Dans les sept grandes régions académiques*, un recteur supplémentaire délégué à l'ESRI (Enseignement supérieur, Recherche et Innovation) est nommé pour être l'interlocuteur des universités, des écoles et des organismes de recherche sur le territoire.

** Auvergne-Rhône-Alpes ; Grand Est ; Hauts-de-France ; Ile-de-France ; Nouvelle-Aquitaine ; Occitanie ; Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Dans la région Ile-de-France, le recteur délégué est assisté d'un secrétaire général délégué à l'ESRI, ayant rang de secrétaire général d'académie. Ce dernier exerce les fonctions de secrétaire général de la chancellerie des universités de Paris.

Dans les huit régions académiques comportant plusieurs académies (les sept grandes régions et la Bourgogne-Franche- Comté), il est secondé par un nouveau Secrétaire Général de Région Académique (SGRA), chargé de l'administration de la région académique.

On peut aisément établir un parallèle entre ce nouveau SGRA avec le SGAR (Secrétaire Général pour les Affaires Régionales), qui assiste le préfet de région dans ses missions, et dont le rôle a été redéfini suite à la réforme territoriale de l'État et de la fusion des régions entrée en vigueur au 1er janvier 2016.



Création de 7 services régionaux

- Enseignement supérieur, recherche et innovation* ;
- Information, orientation et lutte contre le décrochage scolaire ;
- Formation professionnelle initiale et continue et apprentissage ;
- Numérique éducatif ;
- Achats de l'Etat ;
- Politique immobilière de l'Etat ;
- Relations européennes et internationales et coopération.

La création des services du Numérique Éducatif et des Achats de l'Etat doit intervenir au plus tard dans un délai de deux ans à compter du 1er janvier 2020. Le recteur de région académique peut également créer d'autres services régionaux.

**Notamment chargé du contrôle budgétaire des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que du contrôle administratif et financier des délibérations des conseils d'administration et des décisions des présidents et directeurs de ces mêmes établissements et des établissements publics administratifs relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.*

Création de 2 services interacadémiques

- Affaires juridiques ;
- Systèmes d'information.

Leur création doit intervenir au plus tard dans un délai de deux ans à compter du 1er janvier 2020. Le recteur région académique peut également proposer la création d'autres services interacadémiques.

Le recteur de région académique peut être habilité à prendre certaines décisions concernant l'aide de l'État aux étudiants.

La création de ces services et les mutualisations ou réorganisations qu'elle va impliquer au sein de nos académies auront obligatoirement des répercussions sur les personnels et leurs métiers. Le SNTES veillera à ce qu'aucune mobilité géographique ne soit

imposée, et que les mobilités fonctionnelles soient basées sur le volontariat et accompagnées de réelles formations.

Certaines mesures d'accompagnement des personnels dont le poste est supprimé à l'occasion d'une restructuration de service sont prévues par décrets dans certains cas, mais ne couvrent pas toutes les situations¹.

Le SNTES sera présent aux côtés des personnels qui subiraient des contraintes de mobilité non choisie.

ET DEMAIN?

Future loi 3D (décentralisation, déconcentration, différenciation)

Le 15 janvier 2020, une circulaire est adressée aux préfets en préparation de la future loi 3D, qui fixera la répartition et l'exercice des compétences des collectivités territoriales.

En raison de la pandémie de coronavirus, la réforme de l'organisation territoriale de l'État est reportée au 1er janvier 2021, comme notamment la création des futures Drari (délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation), qui doivent succéder aux DRRT (délégations régionales à la recherche et à la technologie).

¹ Décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019

Décret n° 2019-1442 du 23 décembre 2019

Décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019 + Arrêté du 23 décembre 2019

ENQUÊTE : LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE PENDANT LA CRISE DU CORONAVIRUS SARS-COV-2

Jérôme Giordano - Secrétaire national du SNPTEs

À l'occasion d'une audition par les membres de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale, le SNPTEs a pu s'exprimer et faire part du ressenti des personnels à propos de la continuité pédagogique durant la crise sanitaire. Ce retour du terrain a été objectivé par une enquête menée auprès des enseignants et enseignants-chercheurs sympathisants du SNPTEs.

PRÉAMBULE

Si cette crise s'est imposée à tous brutalement, les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ont réussi de leur tour de force de mettre en place une continuité de service en quelques jours tout au plus.

Durant cette crise comme en temps normal, il faut rappeler que la formation est un travail d'équipe et ne peut se résumer aux seuls instants où un enseignant se retrouve, physiquement ou virtuellement, devant des étudiants. Il est donc nécessaire de considérer toute cette chaîne. En effet, évoquer la continuité pédagogique, qui signifie construire et dispenser une formation, mais aussi faire en sorte que les étudiants soient dans de bonnes conditions d'études, c'est faire référence à toute une chaîne de personnels qui agissent de concert.

Pour mémoire, la communauté de l'enseignement supérieur est composée d'étudiants, d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, mais également d'un grand nombre de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers des CROUS, sociaux et de santé et des bibliothèques, tout aussi indispensables à la continuité de l'activité et qui ont souvent également été en première ligne. Il nous paraît important de le souligner. Cette association

de métiers et de personnels a montré et montre au quotidien, la richesse humaine d'un service public qui a toujours eu, et encore plus en ces moments difficiles, à cœur de défendre et d'agir pour l'intérêt général.

Les remontées du terrain montrent une hétérogénéité entre les établissements durant cette crise : hétérogénéité de moyens d'abord, mais également de dialogue et de communication, voire de considération pour les personnels. On peut donc noter des établissements où la continuité pédagogique se passe remarquablement bien compte tenu du contexte très difficile de la crise et d'autres, dans lesquels les collègues ont le sentiment d'être livrés à eux-mêmes. Globalement, les enseignants considèrent une efficacité moindre de l'enseignement à distance. Si les collègues ont pu tirer bénéfices de cette période pour faire évoluer leurs pratiques pédagogiques, ces derniers jugent que le tout à distance comme pratiqué pendant la crise n'est qu'entre 30% et 80% aussi efficace que les enseignements classiques. Cette perte d'efficacité est bien évidemment accentuée sur les publics les plus fragiles. Les enseignants sondés estiment qu'entre 10% et 50% des étudiants ont connu des difficultés matérielles qui ont pour conséquence



des difficultés d'apprentissage voir des décrochages scolaires durant la période de confinement. Ainsi, et peut être de manière encore plus marquée lors de cette crise, ce sont les étudiants ne disposant pas d'un fort capital culturel qui ont éprouvé le plus de difficultés.

Pour le SNPTES, ceci souligne que l'enseignement à distance ne peut s'envisager, en temps normal, que comme un outil complémentaire mais en aucun cas comme le vecteur principal de la transmission de connaissances.

Il est aussi important de prendre conscience que l'enseignement à distance prend beaucoup plus de temps ; temps pris au détriment de leurs autres

missions. Ainsi, très peu des enseignants-chercheurs ont pu continuer leurs activités de recherche à un rythme aussi soutenu que d'habitude. En outre, cet investissement supérieur dans la formation à distance n'est pas seul responsable d'un ralentissement de la recherche. La fermeture d'un grand nombre de laboratoires a de fait rendu impossible l'accès des personnels de recherche à leurs outils de travail. L'impact de la crise sur la recherche sera donc très négatif et un investissement de relance sera nécessaire.

Les personnels enseignants alertent aussi dans cette enquête sur les effets de la crise du COVID et bon nombre d'entre eux sont particulièrement inquiets.

POPULATION SONDÉE

Cette enquête n'a pas la prétention d'être représentative de l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs de notre pays. L'échantillon des collègues interrogés, militants et sympathisants du SNPTES, s'il reste important, ne permet pas de conclure pour l'ensemble de cette population. Cependant, ce sondage permet de participer à l'objectivation des remontées dont ces collègues ont fait part au SNPTES.

Les collègues sondés dans cette enquête couvrent les disciplines suivantes :

Anglais, Automatique, Électrotechnique, Biochimie, Bioinformatique, Biologie, Biologie cellulaire, Biotechnologie, Chimie, Chimie organique, Coaching étudiant, Conception Mécanique, Mécatronique, Droit, Énergétique, Génie des Procédés, Français Langue Étrangère, Espagnol, Écologie marine, Économie circulaire, Éco-conception, Électronique, Génie Électrique, Génie Mécanique, Génie Physique, Gestion, Informatique, Traitement du signal, Communication, Langue Littérature et Art, Lettres, Lettres modernes & didactique du français, Management Logistique, Matériaux et Construction métallique, Mathématiques, Mécanique des fluides et des solides, Métrologie, Musique, Philosophie, Physique, Psychologie, Physiologie, Sciences de l'éducation, Sciences de l'information et de la communication, Sciences humaines et sociales, Transferts Thermiques, Usinage.

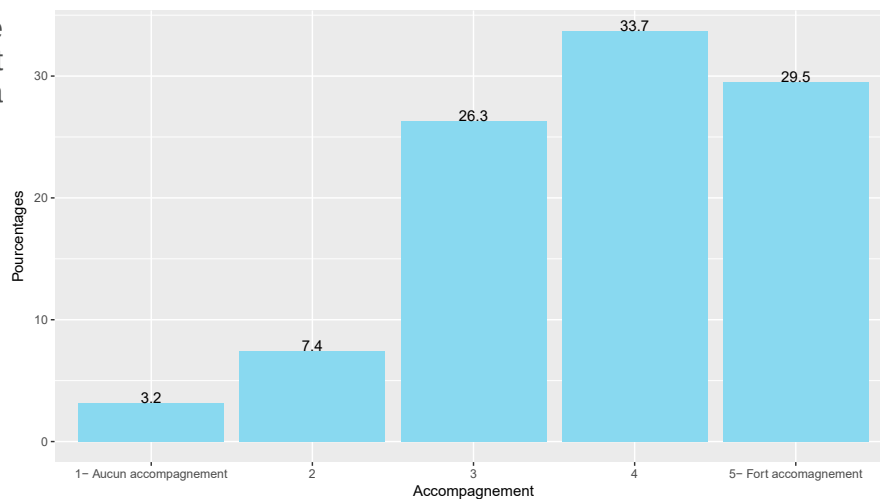
Et sont personnels des établissements suivants :

Aix-Marseille Université, Ecole Centrale Lyon, Ecole Centrale Nantes, Ecole de l'air de Salon de Provence, ENIB, ENIT, INSA Rennes, INSA Toulouse, INSPE, Institut Mines Télécom, IPST CNAM (INP de Toulouse), IUT de la Martinique, Université Savoie Mont Blanc, Sigma Clermont, UCA Université Clermont Auvergne, Université de Bordeaux, Université Claude Bernard Lyon 1, Université de Lorraine, Université d'Orléans, Université de Cergy Pontoise (CY Cergy Paris Université), Université de Nantes, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Perpignan, Université de Poitiers, Université de Strasbourg, Université de Toulon, Université de Tours, Université des Antilles, Université Grenoble Alpes, Université Orléans / Site de Bourges, Université Paris Saclay, Université d'Artois, Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, Université polytechnique des Hauts-de-France, Université de Toulouse 3.

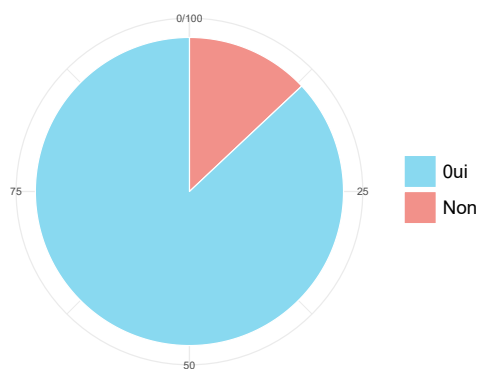


LES ÉTABLISSEMENTS FACE À LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

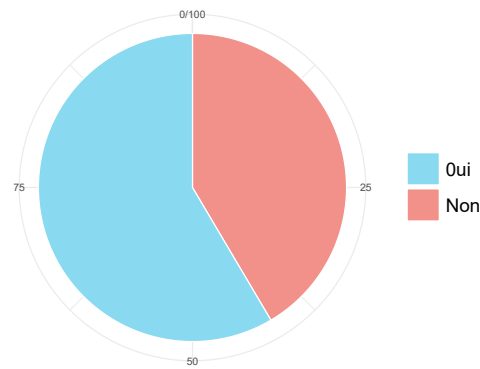
Question 1 : Avez vous été accompagné par votre établissement pour la mise en oeuvre de la continuité pédagogique ?



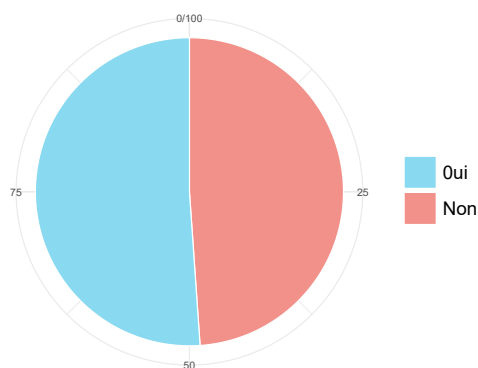
Question 2 : Dans votre établissement, est-ce que des outils d'enseignement à distance existaient avant la crise ?



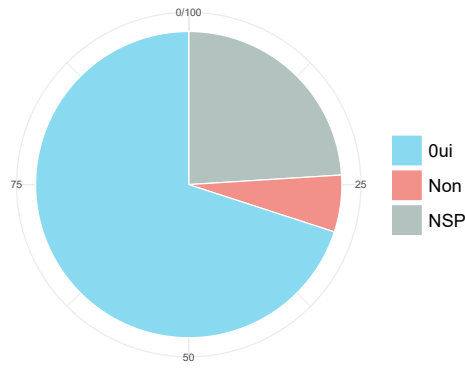
Question 4 : Avez vous utilisé du matériel informatique personnel ?



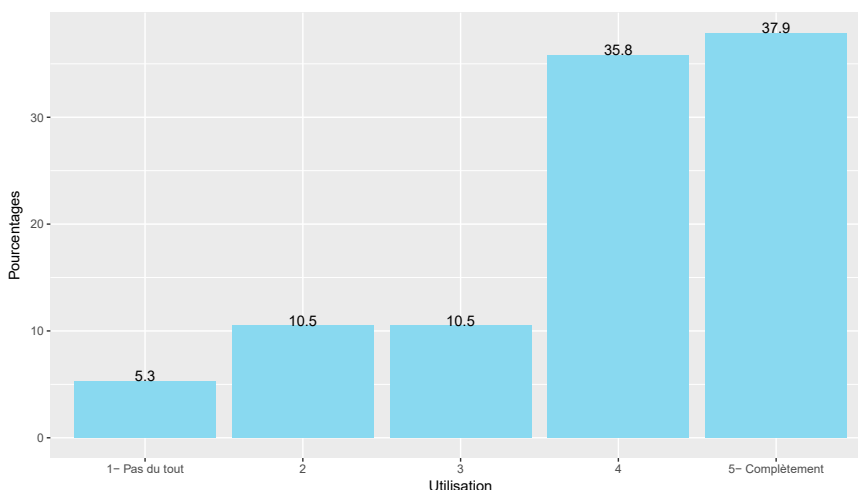
Question 3 : Votre établissement s'est-il assuré que vous étiez doté du matériel nécessaire pour mettre en place la continuité pédagogique ?



Question 5 : Votre établissement s'est-il assuré que tous les étudiants étaient dotés du matériel nécessaire pour suivre leur formation à distance ?



Question 6 : Est-ce que vous avez utilisé les outils d'enseignement à distance proposés par votre établissement ?



Commentaire :

Les enseignants et enseignants chercheurs se sont sentis globalement bien accompagnés pour la mise en place de la continuité pédagogique. Cet accompagnement a été rendu possible grâce à la participation de nombreux services de l'université. Les services informatiques ont été fortement sollicités pour à la fois fournir du matériel informatique mais également pour accompagner personnels et usagers à l'installation et à l'utilisation des outils utiles à la dispense de cours en ligne.

Certains établissements avec la mise en place du télétravail avaient anticipé sur les procédures et une très grande majorité d'entre eux disposaient également d'outils de télé-enseignement. Dans certains établissements dotés d'un service de développement et d'innovation pédagogique, un accompagnement privilégié des enseignants a pu se mettre en place. L'existence de telles structures au sein des universités et le développement des services informatiques expliquent le fait que les outils étaient présents avant la crise sanitaire.

Cela montre l'importance des budgets qui doivent être alloués aux services supports et de proximité ainsi qu'à leur dotation en personnels en nombre suffisant. De même, ces budgets doivent permettre aux établissements d'assurer la formation des enseignants aux outils et aux méthodes d'enseignement à distance.

Cette vision positive de la part des collègues ne doit cependant pas occulter une hétérogénéité présente entre les établissements et le fait que la communication entre les équipes enseignantes et les directions d'université est souvent lacunaire. Ce qui est régulièrement mis en avant et dénoncé par le SNPTES par le biais de ses représentants dans les instances locales ainsi que nationales se retranscrit

ici dans les témoignages des sondés qui alertent sur un manque de communication de la part de leur établissement. Une partie du manque d'information peut être aussi reproché aux tutelles : ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et direction générale des ressources humaines.

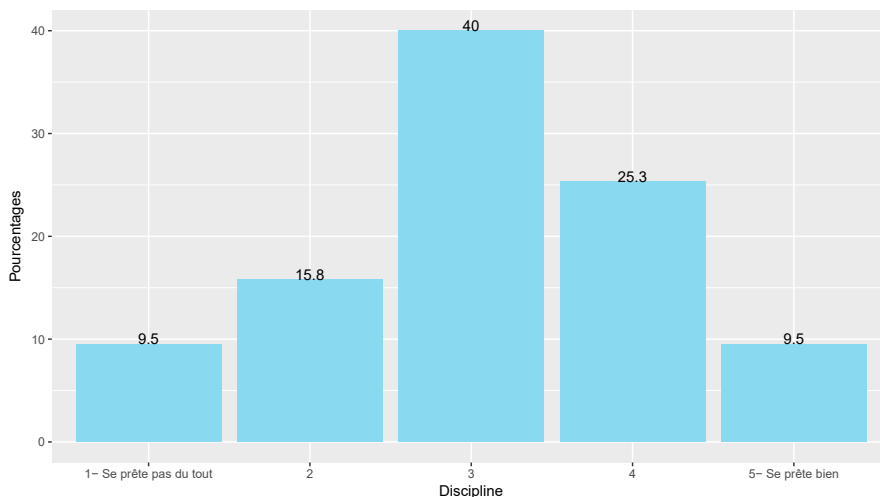
Au niveau équipement, tous les établissements ne se sont pas assurés que leurs équipes enseignantes étaient bien dotées et sont souvent partis du principe que tous étaient suffisamment équipés. Or il faut noter que près de la moitié des sondés déclarent avoir utilisé du matériel personnel. Ceci n'est pas admissible, d'autant plus que dans cette période ce matériel informatique est amené à être utilisé par d'autres membres de leur famille comme les enfants et ce, également dans le cadre de la continuité pédagogique !

A contrario, il faut saluer toutes les actions à destination des étudiants, l'enquête fait ressortir que dans plus de 70% des cas, les établissements ont mis en oeuvre de nombreuses opérations pour les doter de matériel nécessaire pour suivre les cours et pour préparer leurs examens et concours. Des chaînes de solidarité se sont mises en place liant les CROUS, les universités et parfois les fondations d'établissement. Pour compléter cela et pour permettre aux étudiants de continuer à travailler sereinement, les équipes des bibliothèques universitaires se sont mobilisées pour permettre un accès facilité à la globalité ou presque de la documentation électronique (celle-ci représentant souvent pas moins de 75% du budget des Services Communs de Documentation). Ainsi, des tutoriels, des capsules vidéos et une aide en ligne (telle qu'UBIB) permettent d'aider les étudiants à continuer la rédaction de leurs travaux ainsi que leurs révisions.

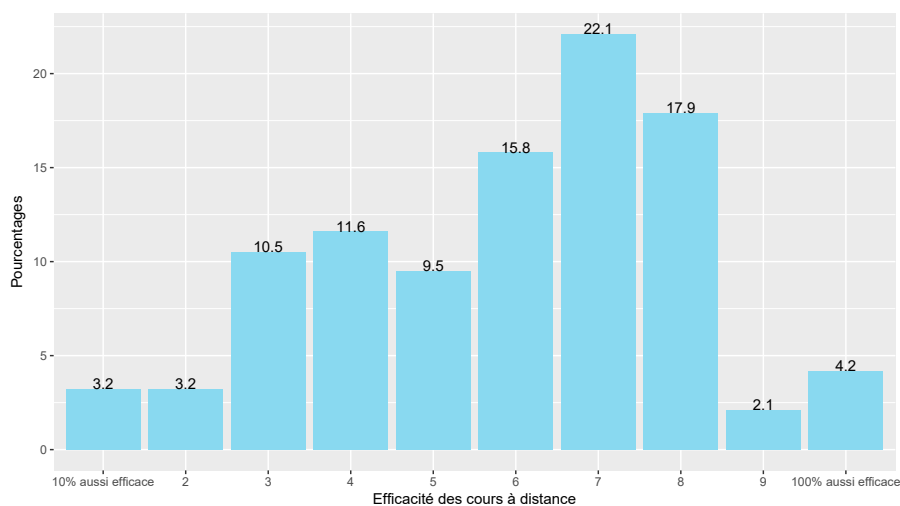


LES ENSEIGNANTS ET LEUR MISSION DE FORMATION FACE À LA CRISE

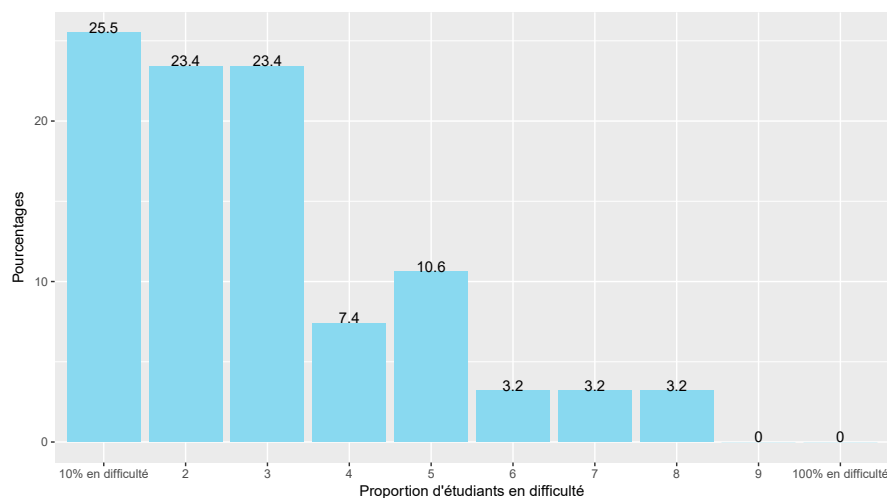
Question 7 : Est-ce que vous pensez que votre discipline se prête à de l'enseignement à distance ?



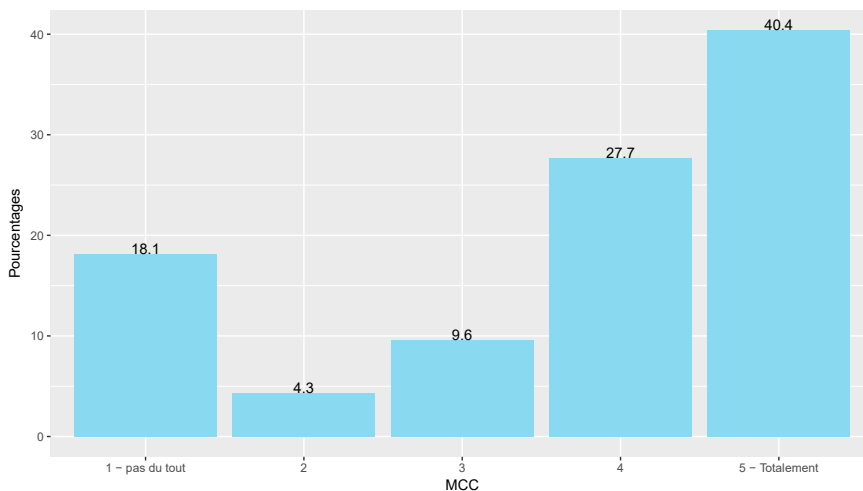
Question 8 : A combien estimez vous l'efficacité des cours à distance par rapport au présentiel pour un étudiant sans difficulté matérielle ?



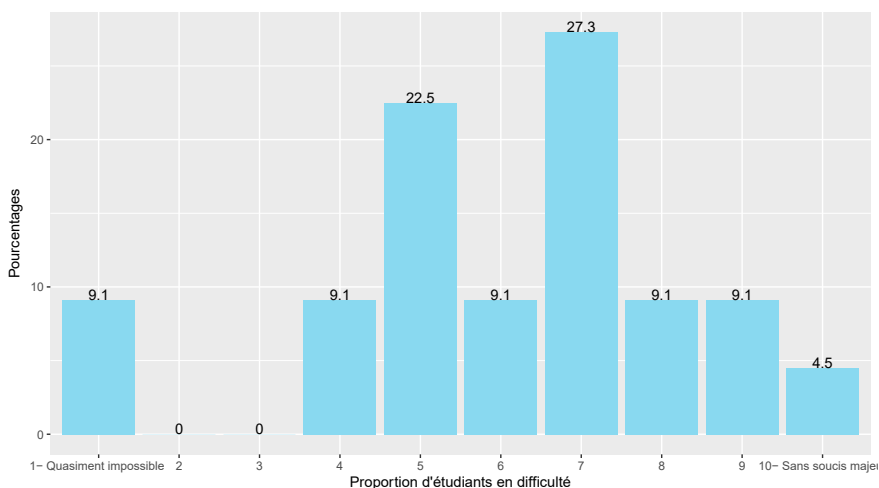
Question 9 : Selon vous, quelle proportion d'étudiants s'est retrouvée en difficulté pédagogique faute d'un équipement et des conditions de travail corrects ?



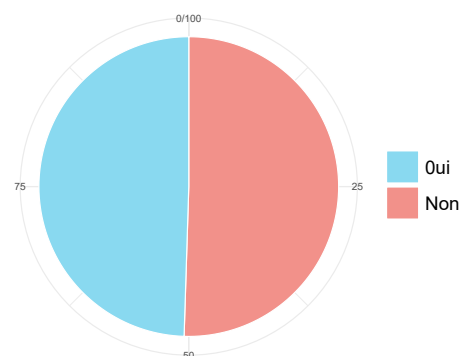
Question 10 : Avez vous été associé au processus de décision des modalités de contrôle de connaissance ?



Question 11 : Si votre enseignement concerne la préparation d'étudiants à des concours, dans quelle mesure avez vous pu préparer les étudiants aux évolutions des modalités d'organisation des examens et concours ?



Question 12 : Est-ce que cette période de crise a conduit à la mise en place d'évolutions positives dans votre manière d'enseigner ?



Commentaire :

Comme l'on pouvait s'y attendre, l'ensemble des enseignements ne se prête pas de la même façon à l'enseignement à distance. Certaines disciplines nécessitant de pouvoir écrire des équations sur un tableau sont très difficiles à enseigner sans un matériel

spécifique dédié qui n'est pas toujours disponible. De même que les disciplines qui s'appuient sur une relation physique entre l'enseignant et les étudiants (communication, etc.) durant les cours ou travaux dirigés fonctionnent plus difficile en distanciel. Dernier exemple, les disciplines où les travaux pratiques jouent un grand rôle dans l'apprentissage sont aussi

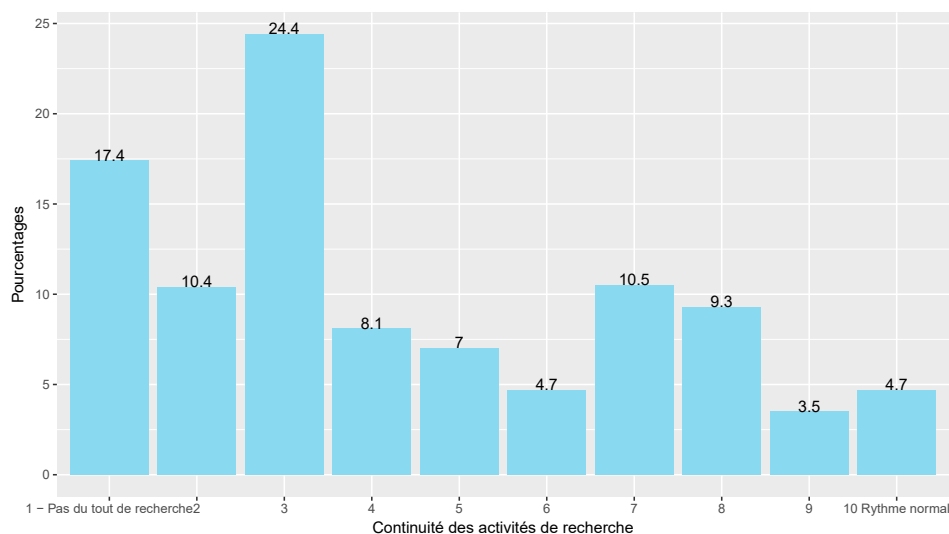


mis à mal lors d'un enseignement uniquement à distance. Ces différentes raisons expliquent en partie que l'efficacité des cours à distance estimée par les enseignants est assez mitigée. Mais ce n'est pas la seule raison. En effet, la qualité d'un enseignement prodigué à distance ne sera dans tous les cas jamais égale à celle d'un enseignement donné en présentiel. Parmi les difficultés rencontrées, l'accès à des conditions de travail correctes n'a pas été effective pour près de la moitié des étudiants selon les retours de nos collègues. Même si une grande majorité des établissements a fait de gros efforts pour pallier cette situation, il existe de grandes inégalités entre les étudiants. Ces inégalités ont conduit les établissements à appeler les équipes pédagogiques à la bienveillance, en particulier pour

les évaluations. Sur ce dernier point, les enseignants se sont globalement sentis impliqués dans la mise en place des modalités du contrôle des connaissances. En ce qui concerne les enseignements relatifs à la préparation de concours, il apparaît une certaine hétérogénéité dans les réponses des collègues sans doute liée à la modification des modalités d'organisation des concours, indépendantes de leur volonté. Enfin, même si cette situation de crise sanitaire est exceptionnelle et critique, elle a néanmoins permis à un certain nombre de collègues de faire évoluer leurs pratiques en particulier par une meilleure prise en main de l'ensemble des possibilités des outils numériques mis à disposition par leur établissement.

LES ENSEIGNANTS ET LEUR MISSION DE RECHERCHE

Question 13 : Durant cette période d'enseignement à distance induite par la crise, avez vous pu continuer vos activités de recherche ?



Commentaire :

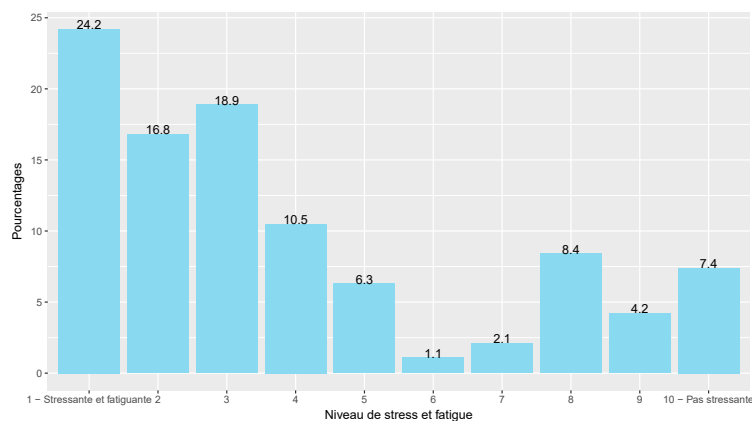
Le temps nécessaire à la mise en place des cours à distance et au suivi des étudiants n'a laissé que très peu de temps aux collègues enseignants-chercheurs pour continuer leurs activités de recherche. On observe donc que plus de la moitié des collègues sondés n'ont pu au mieux poursuivre leurs activités de recherche qu'à ce qu'ils estiment à moins de 30% de leur investissement habituel. Une nouvelle fois, on peut penser que l'enseignement à distance nécessite beaucoup plus de temps que l'enseignement en présentiel et ce pour une effectivité moindre. L'activité de recherche des enseignants-chercheurs a donc

été particulièrement impactée par leur mission de formation. En outre, la majorité des laboratoires et bibliothèques universitaires étant fermés, c'est bien l'effort de recherche global, hors des domaines directement en lien avec la recherche sur la maladie du coronavirus SARS-CoV-2, qui a été moindre depuis la période de confinement. Or, l'ensemble des problématiques soulevées par la crise accentue les besoins d'une recherche forte pour notre société. Il sera donc nécessaire dans les mois qui viennent d'avoir un plan de relance massif de notre recherche avec une revue à la hausse des montants portées par la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

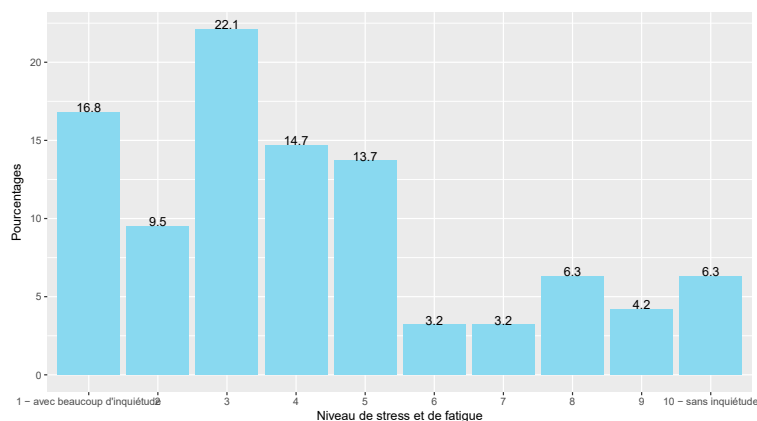


ÉTAT D'ESPRIT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Question 14 : Cette période a été pour vous ?



Question 15 : Dans quel état d'esprit abordez vous la rentrée 2020 ?



QUELQUES COMMENTAIRES LIBRES

“La réflexion et l'entraide didactique et pédagogique entre collègues de la spécialité a été très importante pendant cette crise. Je considère ceci l'élément essentiel de la «survie» pédagogique, étant donné le changement soudain et urgent de la situation. Bravo pour la coopération entre collègues !”

“C'est un autre métier. Intéressant mais extraordinairement chronophage (tous mes projets de recherche, même ceux qui étaient presque finalisés, sont à l'arrêt). Sans compter le temps que prend actuellement la correction des examens reçus sous forme matérialisée.”

“En plus de la continuité pédagogique, il a fallu gérer

Commentaire :

Cette période a indiscutablement été une période de stress pour les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Plus des trois quarts des collègues sondés se déclarent donc très stressés et fatigués à ce jour. Bien évidemment, une grande partie de cette charge psychologique provient de la crise sanitaire en elle-même et peut sûrement être considérée comme commune à l'ensemble de la population. Cependant, comme les réponses aux autres questions et commentaires libres le suggèrent, une partie des difficultés éprouvées par les collègues auraient pu être évitée avec une meilleure prise en charge de la crise par certains établissements. Par exemple, les personnels enseignants et enseignants-chercheurs dénoncent un déficit de communication, des établissements comme de notre ministère de tutelle, qui se matérialise également par une forte inquiétude pour la rentrée prochaine. Si les personnels ont bien évidemment conscience qu'il n'y a pas de réponse simple à la complexité de la situation, ils ont cependant besoin d'anticipation et donc de la connaissance des scénarios envisagés pour la rentrée 2020. En outre, les différentes alternatives à considérer pour cette rentrée doivent être conçues en associant les collègues et au travers d'un fort dialogue social. Il ne saurait être question que des protocoles soient imposés aux personnels sans une discussion préalable avec leurs représentants.

les enfants et leur propre continuité pédagogique, le stress des doctorants et des stagiaires (certains commençaient leur stage pendant le confinement), le stress des collègues (j'étais responsables des outils numériques en pédagogie). Toute ceci a créé beaucoup de fatigues, de travail supplémentaire et empêcher de faire un décrochage pendant les vacances de Pâques.”

“Cette crise a ouvert certaines portes et opportunités certaines sont intéressantes d'autres pas du tout voir dangereuses, il faudra être vigilant pour que les mauvaises pratiques ne soient pas maintenues par soucis d'économies et aussi par méconnaissance.”

BILAN DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Dominique Dalga - Secrétaire nationale du SA-EN

Tandis que retentit un fort bruit médiatique autour du chiffre de 85% de collèges en zone verte prêts à ouvrir lundi 18 mai, la FA-ENESR se pose la question du pourcentage réel de la fréquentation des élèves, de la poursuite du télétravail et des difficultés de la rentrée de septembre.

Le retour à l'École a été présenté comme une nécessité absolue afin de réduire les inégalités face à l'apprentissage. Mais est-il sûr que cette reprise concernera bien les élèves décrocheurs ? Les projections à partir de sondages oscillent entre 20 et 50% d'élèves présents avec les taux les plus bas pour les zones prioritaires. Une étude du SYN-Lab, synthétisée en dessin¹, identifie des élèves désengagés du confinement comme n'étant pas forcément ceux présentés comme étant en risque scolaire avant la crise sanitaire et ce malgré le fort investissement des enseignants et des CPE. Ces proportions s'accroissent d'autant plus lorsque l'on se trouve dans une zone prioritaire ou en lycée professionnel. Une étude sociologique de l'Université de Pau² sur l'impact du confinement montre que l'anxiété ressentie par rapport au danger de contamination est d'autant plus forte que le milieu social est défavorisé. Et une grande majorité d'élèves issus de ces milieux, ont déjà été pénalisés par un manque d'équipement informatique pendant le confinement et par une forte perte de sens du travail scolaire souvent sans aide de leur parents.³ C'est dire qu'ils ne reprendront pas, ou très peu, le chemin de leur établissement, accentuant ainsi la fracture déjà constatée pendant le confinement. A ces inégalités s'ajoute une hétérogénéité importante

entre différentes académies et établissements. L'accueil des élèves se fera donc en fonction des possibilités, ce qui accentue l'idée de traitement différent selon le lieu où l'on réside et les moyens dont dispose l'établissement d'accueil, même si aucun déterminisme n'est, heureusement, jamais implacable.

L'enseignement à distance ne fait qu'accentuer les inégalités des élèves face à l'apprentissage malgré une continuité pédagogique effective réalisée avec un investissement et un dévouement indéniables des enseignants. Tant il est vrai qu'enseigner c'est avant tout une relation et un accompagnement dans un contexte de confiance.

Ce basculement brutal vers le E-learning impose de nous interroger sur la continuité de ce mode d'enseignement dans le cadre du service public pour l'après confinement. L'enseignement public, c'est sa mission et sa fierté, a vocation à n'oublier personne : école inclusive, éducation prioritaire, école à l'hôpital, élèves en détention ou en centre éducatifs fermés. Ce bien commun avec ses valeurs républicaines ne peut se laisser démanteler par des exigences économiques. Car, le problème est bien là. Dans deux entretiens début mai⁴, le ministre de l'Éducation

¹ https://www.aefinfo.fr/assets/medias/documents/4/9/494538_prv.jpeg

² Andrieu, Sabine. Al.Retour à l'école : l'Éducation nationale a-t-elle raté la cible de l'éducation prioritaire ? <https://www.aefinfo.fr/depeche/627541> AEF. 15 mai 2020.(consulté le 16mai 2020)

³ Souidi, Youssef. Inégalités scolaires, conditions de vie et ressources parentales : quels obstacles sur le chemin de l'école à la maison ? <https://blog.ipp.eu/2020/05/06/inegalites-scolaires-conditions-de-vie-et-ressources-parentales-quels-obstacles-sur-le-chemin-de-lecole-a-la-maison/>. 06 mai 2020. (consulté le 16 mai 2020)

⁴ Jarraud, François : Blanquer : l'école de demain sera à distance. « le café pédagogique » <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2020/05/11052020Article637247793278211407.aspx>



nationale s'est exprimé sur l'opportunité de maintenir, voire même de développer un enseignement à distance au delà de la seule crise sanitaire en vantant le bien fondé de ce système. L'annonce d'États Généraux du numérique à la rentrée de septembre va sans doute dans ce sens. On voit poindre à travers ses propos le danger d'un « distanciel » développé, qui irait à l'encontre de l'objectif premier de l'école, c'est-à-dire la transmission du savoir et des valeurs essentielles de l'enseignement à savoir la relation humaine entre enseignants et élèves mais aussi entre pairs notamment dans la constitution du groupe classe. D'autant que l'on ne saurait tirer de conclusions trop hâtives de la courte période d'enseignement à distance telle que nous l'avons connue pour affirmer que le distanciel vaut le présentiel. Les conditions de sa mise en œuvre ont été trop spécifiques pour être généralisables. En effet, si la continuité pédagogique a pu être assez convenablement assurée dans l'ensemble, c'est bien parce qu'elle s'est greffée sur plusieurs mois durant lesquels le groupe classe a pu se constituer, durant lesquels les enseignants ont été en capacité de construire avec et pour leurs élèves des habitudes et des méthodes de travail. C'est sur ces bases solides que le distanciel a pu embrayer avec quelque succès sur le présentiel et que les enseignants ont pu garder le contact avec la majorité des élèves. Distanciel dont les recherches en sciences de l'éducation montrent la moindre efficacité que le présentiel du point de vue des apprentissages. On ne saurait en effet sous-estimer l'importance du groupe tel qu'il fonctionne entre les murs d'une classe, groupe classe avec sa dynamique propre des échanges entre pairs et avec l'enseignant, groupe classe irremplaçable pour l'efficacité du vivre en commun et de la construction du savoir collectif.

S'il faut choisir entre la logique d'économie budgétaire que permettrait un développement massif de l'enseignement à distance et une logique de qualité de l'enseignement offert aux élèves à travers le présentiel, en ce qui concerne le FA-ENESR, le choix est évidemment vite fait. La crise du Covid-19 nous a appris ce qu'il en coûtait de fonder la politique de l'hôpital public sur des considérations essentiellement budgétaires au détriment de la qualité des soins. Ne commettons pas la même erreur dans le domaine de l'école. La continuité pédagogique a été réalisée grâce à la détermination des enseignants, à l'autoformation

qu'ils ont menée, à l'adaptation au numérique et au distanciel sur leur propre équipement informatique. A ceci, il faut rajouter le travail d'équipe, vie scolaire et administration comprise pour contacter, rassurer les élèves et les familles, ce qui a également aidé à cette réussite. Si 75% des parents ont une opinion favorable des enseignants et des équipes éducatives dans leur ensemble après ce confinement, c'est qu'il y a eu prise en compte du travail accompli avec compétence et professionnalisme, ce qui contribue à renvoyer une image plus positive du métier d'enseignant pourtant bien malmenée avant la crise sanitaire de ces derniers mois.

Une rentrée de septembre qui s'annonce critique.

Par ailleurs, à ce « temps suspendu » des professionnels de l'Éducation confinés en distanciel, s'ajoute l'énergie développée dans les établissements scolaires pour préparer le déconfinement avec la mise en place rigoureuse des garanties sanitaires. De ce fait, le temps normalement consacré à la préparation de la prochaine année scolaire est bien entamé. Dès lors, comment, dans un tel contexte, préparer les projets d'équipe et les demandes de subventions aux collectivités territoriales pour le bon déroulement de l'année 2020-2021 ? De même, remplir les livrets scolaires, devenus les seuls objets d'évaluation pour l'obtention des examens nationaux, tâche déjà bien chronophage en elle-même, s'avère bien plus compliquée dans ce contexte. Sans compter toutes les obligations de fin d'année qu'il est inutile de rappeler ici. D'autant que la prochaine rentrée risque d'être difficile et demanderait à ce que l'on y consacre plus de temps que d'habitude.

Ce temps de crise ne doit pas nous faire oublier les problèmes des Dotations Horaires Globales et les baisses de moyens horaires/élèves pour la rentrée prochaine où sans doute le premier trimestre sera consacré à la consolidation des acquis pour lequel le dédoublement des classes serait une bonne solution. Dans le contexte de la Réforme du Lycée Général et Technologique ajouté à la crise sanitaire, la DHG risque, selon l'inspection Générale, d'être un point sensible de la rentrée. Le plus opportun serait de mettre à plat les problèmes que cette crise a engendrés afin de lister les priorités à gérer et préparer au mieux cette nouvelle année scolaire.



FA-ENESR

Cette *organisation*
syndicale

fédère les actions
et démarches

de ses syndicats



ÉDUCATION NATIONALE



Snpptes



Retrouvez
notre *actualité*

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les anciens *numéros*
des *cahiers*
de la *recherche*

➔ www.fa-enesr.fr

